

| Nombre de Conseillers                    |    |
|--|----|
| En exercice                              | 14 |
| Présents                                 | 10 |
| Votants                                  | 13 |
| <small>(3 votes par procuration)</small> |    |
| Publié par affichage du P.V.             |    |
| le                                       |    |

# PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 10 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Piégros-La Clastre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles MAGNON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01/10/2024 affichée le 01/10/2024

Présents : Gilles MAGNON, Eric ESCANDE, Sylvie SANIAL, Raymond MARION-FERRIER, François ARNAUD, Jean-Paul DEVILLE, Richard GHIELMINI, Damien LEYRAUD, Eric NICOLAS, Elisabeth RIFFARD

Absents excusés : Sandrine RIPERT (pouvoir à Sylvie SANIAL), Amanda MARTY (pouvoir à Gilles MAGNON), Michel HENARD (pouvoir à Eric ESCANDE), Houari BELMOSTEFA

Secrétaire de séance : François ARNAUD

Ordre du jour de la séance :

- SMPAS : Périmètre du SMPAS
  - Avis sur l'adhésion des communes d'Aubenasson, Chastel-ARNAUD, La Chaudière, Eygluy-Escoulin, Espenel, Saint Sauveur en Diois et Suze,
  - Modification des statuts,
  - Désignation de 2 délégués
- SMPAS : Rapport sur les prix et la qualité du service (RPQS)
- Modification budgétaire :
- Loi APER : développement des Energies Renouvelables
- Conseil municipal des enfants du RPI : proposition
- Projets investissement 2025
- Questions diverses
- Comptes rendus divers

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **I. SMPAS : MODIFICATION DES STATUTS**

Lors de sa séance du 23 septembre 2024, le conseil syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux SMPAS a approuvé la modification statutaire et l'extension de son périmètre aux communes d'Aubenasson, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Egluy-Escoulin, Espenel, Saint Sauveur en Diois et Suze à compter du 1er janvier 2025.

Conformément à l'article L5211-18 et 20 du CGCT, le SMPAS doit consulter les communes membres de la structure qui doivent se prononcer dans un délai de trois mois sur l'admission des nouvelles communes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les modifications statutaires présentées par le SMPAS, et ainsi valider l'adhésion des communes d'Aubenasson, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Egluy-Escoulin, Espenel, Saint Sauveur en Diois et Suze.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

\* approuve la modification des statuts et notamment l'élargissement du périmètre du SMPAS qui en conséquence comprend les communes suivantes : Mirabel et Blacons, Piégros-La Clastre, Aouste sur Sye, Saillans, Montclar sur Gervanne, Cobonne, Gigors et Lozeron, et à compter du 1er janvier 2025 : d'Aubenasson, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Egluy-Escoulin, Espenel, Saint Sauveur en diois et Suze

\* donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer la présente délibération ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

## **II. SMPAS : DESIGNATION DE 2 DELEGUES**

Le conseil syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux s'est prononcé sur l'extension de son périmètre, lors de sa séance du 23 septembre 2024.

La modification statutaire présentée à Monsieur le Préfet comportera la nomination de 2 délégués titulaires (et 2 délégués suppléants) par commune membre.

Comme le prévoit les articles L.5211-7, L.5212-7, L.5711-1 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le représentant des collectivités membres du syndicat est élu parmi les membres du conseil municipal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne ainsi qu'il suit ses délégués au SMPAS:

Délégués titulaires : Messieurs Gilles MAGNON et Raymond MARION-FERRIER

Délégués suppléants : Messieurs Richard GHIELMINI et Jean-Paul DEVILLE.

## **III. MODIFICATION BUDGETAIRE**

Monsieur le maire rappelle que la commune de Piégros-La Clastre porte l'étude de faisabilité de la cuisine centrale, au titre de laquelle une subvention a déjà été accordée dans le cadre du programme Leader. Or, suite à la demande de plusieurs communes, il a été décidé d'élargir cette étude d'opportunité et de faisabilité au territoire de la CCCPS. Par délibérations du 11 juillet 2024 et du 26 septembre 2024, la CCCPS s'est engagée à verser à la commune une subvention correspondant au reste à charge de ce dossier d'étude.

| IMPUTATIONS BUDGETAIRES        | OPERATIONS          | MODIFICATIONS BUDGETAIRES |
|--------------------------------|---------------------|---------------------------|
| <b>INVESTISSEMENT-DEPENSES</b> |                     |                           |
| 2031 Frais d'études            | 73 Cuisine centrale | + 25 656,00 €             |
| <b>INVESTISSEMENT-RECETTES</b> |                     |                           |
| 13251 Sub. GFP de rattachement | 73 Cuisine centrale | + 25 656,00 €             |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve la modification budgétaire proposée.

#### **IV. LOI APER : DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Lors de sa séance 06 juin 2024, le conseil municipal avait décidé d'organiser une réunion publique pour lancer la concertation pour présenter le choix de la commune.

Monsieur Eric ESCANDE, 1er adjoint, propose de modifier le mode de consultation du public en mettant à disposition pendant vingt et un jours en mairie, un document présentant les choix de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de modifier le mode de consultation du public par la mise à disposition en mairie pendant vingt et un jours d'un document présentant les choix de la commune.

#### **V. CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU RPI : PROPOSITION**

Monsieur le maire présente à l'assemblée un projet de mise en place du Conseil municipal des enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal Mirabel-Piégras, proposé par la commune de Mirabel et Blacons. Le Conseil municipal des enfants serait composé de 9 représentants des élèves de l'école élémentaire de Blacons qui regroupe des enfants des deux collectivités. Les communes encadreront les enfants par la présence d'un ou plusieurs représentants des deux communes qui devront être désignés par chacune d'elle.

Monsieur le maire précise que pour aider à la mise en place du projet, deux élus devront être nommés au sein du conseil municipal de chacune des deux communes.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la mise en place d'un conseil municipal des enfants sur le Regroupement pédagogique intercommunal.

#### **VI. PROJETS INVESTISSEMENTS 2025**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de réfléchir aux projets d'investissement qui pourraient être réalisés en 2025. Il répertorie les travaux de fonctionnement à effectuer en priorité, et ensuite suggère des travaux d'investissement pour lesquels des demandes d'aide financière seront nécessaires pour concrétiser les projets : Chapelle du cimetière, écoles (aménagement extérieurs), réfection des ouvrages d'art, DECI, voirie, jeu de boules (acquisition et aménagement), local technique et réhabilitation logement de La Cure. Monsieur le maire rappelle qu'il ne s'agit que d'une liste de projets à classer par priorité. Il propose une réunion pour étudier les travaux des bâtiments et une visite des chantiers envisagés.

#### **VII. CARNET**

Au nom du conseil municipal, Monsieur le maire adresse ses félicitations à Madame Elisabeth Riffard, conseillère municipale, ainsi qu'à son époux pour la naissance de leur petite fille Emy,

Il adresse également ses félicitations Jean-Paul Deville, conseiller municipal, ainsi qu'à son épouse pour la naissance de leur petite fille Augustine,

Et il adresse également ses félicitations aux heureux parents et tous ses vœux aux deux bébés.

Au nom du conseil municipal, Monsieur le maire renouvelle ses condoléances à Madame Fabienne Aury, adjoint technique au restaurant scolaire, et à toute sa famille suite au décès de son compagnon Thomas Roux.

Monsieur le Maire adresse tous ses vœux, au nom du Conseil municipal, à Madame Lucienne Baugiraud nouvelle centenaire depuis le 06 octobre 2024.

Fin de séance : 23h30.

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 07 novembre 2024 à 20H00.

Le Maire,  
Gilles MAGNON

